

autoactu.com

Réseaux - 07/07/2023 - #Peugeot , #Stellantis

Stellantis a finalement renommé le groupe Hory

Par Xavier Champagne Chef de rubrique

Vous êtes abonné

[Offrir cet article](#)

Découvrez nos 24 concessions



MIDI AUTO AURAY 56



MIDI AUTO AVIGNON



MIDI AUTO BERNAY 27



MIDI AUTO BREST 29



MIDI AUTO BRIVE-LA-GAILLARDE 19 CITROËN



MIDI AUTO BRIVE-LA-GAILLARDE 19 DS



Le groupe Midi Auto a signé les nouveaux contrats Stellantis mais devra céder quelques sites avant le 1er juillet 2024 dans le cadre des synergies multimarques souhaitées par le constructeur.

Le groupe Midi Auto (Bernard Hory), troisième distributeur Citroën-DS de France, a finalement remporté son bras de fer avec le groupe Stellantis et va pouvoir continuer son activité, sous certaines conditions...

Soulagement pour les 1.300 salariés du groupe **Midi Auto**, dirigé par **Bernard Hory**. Le groupe Stellantis a finalement accepté de reconduire les contrats de distribution de ses 17 concessions Citroën, 8 DS Store et 7 concessions Peugeot.



L'accord est intervenu quelques jours seulement avant la fin du contrat (programmé le 30 juin dernier). Sans cela, les points de vente auraient perdu leur panneau et l'essentiel de leurs fonds de commerce tandis que Stellantis aurait dû renommer de nouveaux distributeurs. Car, pendant la période de préavis de deux ans, Bernard Hory n'a pas essayé de céder ses affaires, décidé à aller jusqu'au bout pour être renommé au sein du réseau.

Il a finalement remporté son bras de fer, avec le soutien du Ciri (Comité interministériel de restructuration industrielle) "*qui s'est fortement impliqué dans le dossier*", souligne son avocat **Renaud Bertin**.

*"L'arrivée de **Christophe Musy** à la tête de Stellantis France en février dernier a aussi permis de renouer le*

dialogue. Il a apporté un regard neuf sur le dossier, pragmatique, et a fait preuve d'ouverture et d'objectivité", salue l'avocat.

Le cas du groupe Midi Auto est particulier. Il n'a pas été résilié pour de mauvaises performances commerciales ou pour des investissements insuffisants mais pour "*une perte de confiance*" due à "*des agissements*", selon les termes de Stellantis, qui ont conduit à un contentieux qui remonte maintenant à près de 5 ans et ont débouché sur une procédure judiciaire encore en cours (une audience de la Cour d'Appel est prévue le 28 septembre prochain).

Toutefois, ce contentieux ne concernait pas les concessions du groupe mais sa plateforme PR, Ma Pièce Auto Bretagne, accusée par le constructeur de ne pas respecter la clause d'étanchéité (interdiction de livrer des revendeurs hors réseaux Stellantis).

Le groupe Midi Auto continuera donc à représenter les marques Citroën, DS et Peugeot dans le cadre des nouveaux contrats, avec toutefois "*une évolution du périmètre de représentation dans l'année à venir*", prévoit l'accord.

Dispersé géographiquement, le groupe Midi Auto devra en effet céder quelques fonds de commerce pour permettre la constitution de plaques multimarques, dans le cadre de la réorganisation souhaitée par le constructeur. Toutefois, souligne Renaud Bertin, "*ces cessions ne lui font perdre que 23.000 euros de résultat net sur la base de ses résultats 2022. En outre, il pourra conserver l'immobilier et y accueillir de nouvelles marques pour diversifier ses activités*".

En 2021, le groupe Midi Auto a réalisé un chiffre d'affaires de 655 millions d'euros et commercialisé de l'ordre de 15.000 VN.



Actualité précédente : Gerrit Heimberg (Volkswagen France) : "Les 7% de part de marché sont réalisables"

Actualité suivante : La direction commerciale France de Renault Trucks confiée à Loeizig Sevellec →